

VILLE DE SAINT-GHISLAIN

Avis

Enquête publique pour la mise à jour du Plan Communal de Mobilité et réunions d'information du public

Demandeur: VILLE DE SAINT-GHISLAIN

Objet: Le Plan Communal de Mobilité réalisé en 2004, a permis la mise en œuvre de multiples actions qui ont contribué à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire Saint-Ghislainois, mais il apparaît aujourd'hui nécessaire de l'actualiser compte tenu de l'évolution des logiques de mobilité et que de nouveaux enjeux en matière de mobilité sont à prévoir.

Afin que celui-ci corresponde réellement à vos souhaits et réponde à vos attentes dans la mesure du possible, nous vous invitons à nous faire part de votre avis et vos propositions d'améliorations lors des réunions citoyennes qui seront organisées aux dates suivantes :

- Pour les habitants de Sirault et Neufmaison : le lundi 11 juin 2018 à 19h à la salle omnisports de Sirault
- Pour les habitants de Saint-Ghislain-centre : le lundi 18 juin 2018 à 19h au Foyer Culturel de Saint-Ghislain
- Pour les habitants de Villerot et d'Hautrage : le mardi 19 juin 2018 à 19h à la salle omnisports d'Hautrage
- Pour les habitants de Tertre, Baudour et Douvrain : le jeudi 21 juin 2018 à 19h à la salle omnisports de l'école de Douvrain

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du :

Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
11 juin 2018	Administration communale, Hall de maintenance, service Mobilité le 27 août 2018 à 15 heures. (l'enquête étant suspendue du 16 juillet au 15 août)	Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le mardi 26 juin jusqu'à 20 heures.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale, Hall de maintenance, service mobilité, rue de Chièvres 17 à Tertre dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.